

Table des matières

1	Le métro du Grand Paris accélère pour être prêt pour les JO	1
2	Ile-de-France : l'arrêt à la demande dans les bus testés à partir du mois de mars	3
3	120 travailleurs sans-papiers en grève en Ile-de-France	4
4	Une large majorité de patrons se disent favorables aux entreprises à mission	5
5	Gouvernance d'entreprise : une nouvelle mouture du code Afep-Medef en préparation	6
6	L'emploi repart dans le privé, mais le chômage résiste	8
7	Indemnisation des démissionnaires : l'Unédic donne son chiffre	9
8	Pas tous égaux devant les remises d'impôts	10
9	Le rôle d'Action Logement pour le 1 % logement contesté	11
10	Sur l'autel du numérique, SoLocal (ex-Pages jaunes) sacrifie près d'un quart de ses effectifs	12
11	Les agriculteurs continuent leurs blocages un peu partout en France	14
12	Philippe veut soulager l'hôpital en régulant mieux les soins de ville	15
13	Agnès Buzyn: «On peut améliorer la qualité de vie des Français»	17
14	Service militaire, pouvoir d'achat : ce qu'il faut retenir des déclarations de Macron	19
15	Immigration: la majorité s'échauffe	22
16	Corse : pour les «natis», c'est la fin des «postures»	24
17	Berlin veut tester la gratuité des transports publics pour réduire la pollution	25
18	Ramaphosa veut stopper la chute de l'Afrique du Sud	26

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 14/02/2018

1 Le métro du Grand Paris accélère pour être prêt pour les JO



Plus de 6 Mds € ont été votés pour accélérer les chantiers des lignes 14 et 16 du futur métro.

La Société du Grand Paris a adopté son budget rectificatif qui prévoit des fonds pour la réalisation des tronçons Saint-Denis Pleyel - Le Bourget et des prolongements de la ligne 14 du Grand Paris Express.

Coup d'accélérateur pour les lignes 14 et 16 du supermétro. La Société du Grand Paris (SGP), réunie ce mardi en conseil de surveillance, a en effet adopté son budget rectificatif. Comme l'avait indiqué [la ministre des Transports Elisabeth Borne dans un courrier récent](#), les travaux importants des lignes 16 et 14 vont pouvoir être lancés.

Les représentants de l'Etat et élus d'Ile-de-France ont approuvé à l'unanimité ce budget qui permet à la SGP « d'engager la réalisation des lignes du Grand Paris Express dont la mise en service est prévue avant les Jeux olympiques de 2024 », s'est félicité Jean-Yves Le Bouillonnet, maire PS de Cachan et président du conseil de surveillance de la SGP.

Il s'agit tout d'abord d'attribuer le marché à l'entreprise (a priori Eiffage) qui construira le tronç commun des lignes 16 et 17. Ce tronçon comprend la partie de la ligne allant de la gare de Saint-Denis-Pleyel à la gare de Bourget-RER, le raccordement au centre d'exploitation d'Aulnay, la réalisation de la gare Le Blanc-Mesnil et le raccordement à la ligne 14 Nord (liaison Mairie de Saint-Ouen/Saint-Denis Pleyel). Un second marché pourra être notifié pour le prolongement au sud de la ligne 14, d'Olympiades à Orly.

Plus de 6 Mds € votés en tout

En tout, c'est donc 2,7 Mds € de crédits de paiement (à payer en 2018), plus 3,6 Mds € en autorisation d'engagements (fonds à débloquer plus tard) qui ont été votés pour avancer ce chantier pharaonique, qui comprendra notamment la gare emblématique de Saint-Denis Pleyel. C'est plus de 3,5 Mds € de prévus en plus par rapport au budget provisoire adopté fin 2017, qui ne prévoyait pas encore ces travaux.

Le projet global (200 km de lignes et 68 nouvelles gares) était alors remis à plat par le gouvernement. Celui-ci l'a finalement confirmé en intégralité, [mais reverra son calendrier](#). Un second budget rectificatif sera d'ailleurs prévu en tenant compte des derniers arbitrages du gouvernement, attendus en mars.



Calendrier officiel et retards probables du supermétro

Incertitude toujours pour le reste du calendrier

Sur ce sujet-là, les élus franciliens sont plutôt remontés. Valérie Pécresse, présidente de la région, a émis « de fortes réserves tant les zones d'ombres qui planent sur ce projet sont nombreuses », citant notamment le « flou » sur les nouveaux calendriers, mettant en doute la « crédibilité » de l'objectif 2024, et si disant « vigilante à ce que les Franciliens ne soient pas lourdement pénalisés pour payer l'addition ».

Dans l'après-midi, une réunion entre services techniques des départements, de l'Etat et de la SGP a tourné court. Et la réunion avec tous les élus autour d'Elisabeth Borne, prévue ce vendredi, promet d'être explosive, aucun élu n'étant prêt à accepter un report de sa ligne de métro.

Jean-Gabriel Bontinck

FRANCE BLEU – 14/02/2018

2 Ile-de-France : l'arrêt à la demande dans les bus testés à partir du mois de mars



L'arrêt à la demande sera testé sur 7 lignes du réseau Melibus, dans l'agglomération de Melun

A partir du mois de mars une expérimentation va être lancée sur 11 lignes de bus en Seine-Saint-Denis et en Seine-Marne pour permettre aux voyageurs, le soir, de descendre où ils le souhaitent.

C'est une première en Ile-de-France. L'expérimentation de l'arrêt à la demande dans les bus devrait être voté mercredi par le conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités, le syndicat des transports en Ile-de-France.

Ce test de six mois sera mené à partir de mars sur deux réseaux de bus : Melibus en Seine-et-Marne et TRA en Seine-Saint-Denis. Le principe est simple : à partir de 22h00 et jusqu'à la fin de service, les voyageurs peuvent demander au chauffeur de les déposer entre deux arrêts. Il suffit de le prévenir à l'avance.

Augmenter la sécurité

L'objectif, selon Ile-de-France Mobilités, est de renforcer le "sentiment de sécurité" des passagers, et notamment des femmes, en réduisant le temps de marche une fois sorti du bus.

L'expérimentation doit permettre d'évaluer l'impact du dispositif, notamment sur les temps de parcours. Si elle est concluante, le service pourrait être expérimenté sur d'autres lignes indique le syndicat des transports francilien.

L'arrêt à la demande [existe déjà à Nantes](#) depuis novembre 2015 et est testé à Bordeaux depuis novembre 2016.

Test sur 11 lignes de bus

Les lignes du réseau Mélibus (77) concernées :

- A : Rubelles - Dammarie les Lys
- C : Gare de Melun - Vaux-le-Pénit
- DL : Gare de Melun - Gare de Melun Melun

- E : Melun - Dammarie les Lys Melun, Dammarie les Lys
- F : Melun - Le Mée sur Seine
- H Melun (uniquement le dimanche) : Gare de Melun - Gare de Melun
- H Dammarie (uniquement le dimanche) : Gare de Melun - Gare de Melun

Les lignes du réseau TRA (93) concernées :

- 602 : Raincy Gare - Coubron Stade
- 607 : La Courneuve 8 mai 1945 - Villepinte Gare
- 618 : Aulnay-sous-Bois Gare - Sevran Lulli
- 620 : Le Blanc-Mesnil Pont- Yblon - Bobigny Pablo Picasso

[Émilie Defay](#)

FRANCE BLEU – 14/02/2018

3 120 travailleurs sans-papiers en grève en Ile-de-France



L'agence d'intérim Defi Technology est occupée depuis ce lundi, avenue Daumesnil à Paris

Ils sont employés par une agence d'intérim à Paris, une entreprise de transport de colis à Roissy ou s'occupent de la collecte des déchets dans le Val-de-Marne et tous ont cessé le travail ce lundi pour réclamer leur régularisation. Une action coordonnée avec l'aide de la CGT.

Ils sont 120 et travaillent dans six entreprises différentes, à Paris, en Essonne, dans le Val-de-Marne et le Val d'Oise. Ils sont manutentionnaires, trient nos déchets, livrent nos colis ou préparent des petits plats. Leur point commun : ils sont sans-papiers et travaillent pour certains depuis des années dans la même entreprise et tous ont cessé le travail depuis ce lundi matin. Ils promettent de faire grève et d'occuper les locaux de leurs patrons jusqu'à obtenir leur régularisation.

Le système des "alias"

Pour pouvoir travailler sans leurs papiers, ils ont emprunté ceux d'un cousin ou d'une connaissance et sont enregistrés sous une autre identité. Ils en changent parfois, au vu et au su de leur patron explique Salif qui travaille depuis trois ans pour l'agence d'intérim Défi Technology dans le douzième arrondissement de Paris : *"j'ai déjà travaillé ici sous deux noms, la première fois pour quatorze bulletins de salaires, la seconde fois j'ai même obtenu ma carte de travailleur du BTP. Alors mon patron oui, il est forcément au courant de ma situation"*.

C'est ce que l'on appelle les "alias", phénomène couramment utilisé assure la CGT. A tel point que depuis les mobilisations de 2006, les préfetures les prennent en compte dans les dossiers de régularisation.

Un projet de loi "asile et immigration" qui inquiète

Mais le syndicat s'inquiète du futur projet de loi asile et immigration. " *On craint que ce système ne soit plus pris en compte et accepté*" assure Maryline Poulain du collectif CGT migrants, " *ce sont des métiers pénibles, avec des conditions salariales difficiles, et clairement on cible ces travailleurs au lieu de cibler leurs employeurs. Comment vont-ils sortir de l'ombre? Je ne suis pas certaine que l'on veuille les expulser car ils sont en très grand nombre* (ndlr : entre 200.000 et 400.000 selon les estimations des associations), *simplement peut-être veut-on les laisser dans cette situation de fragilité pour que le système d'exploitation perdure*".

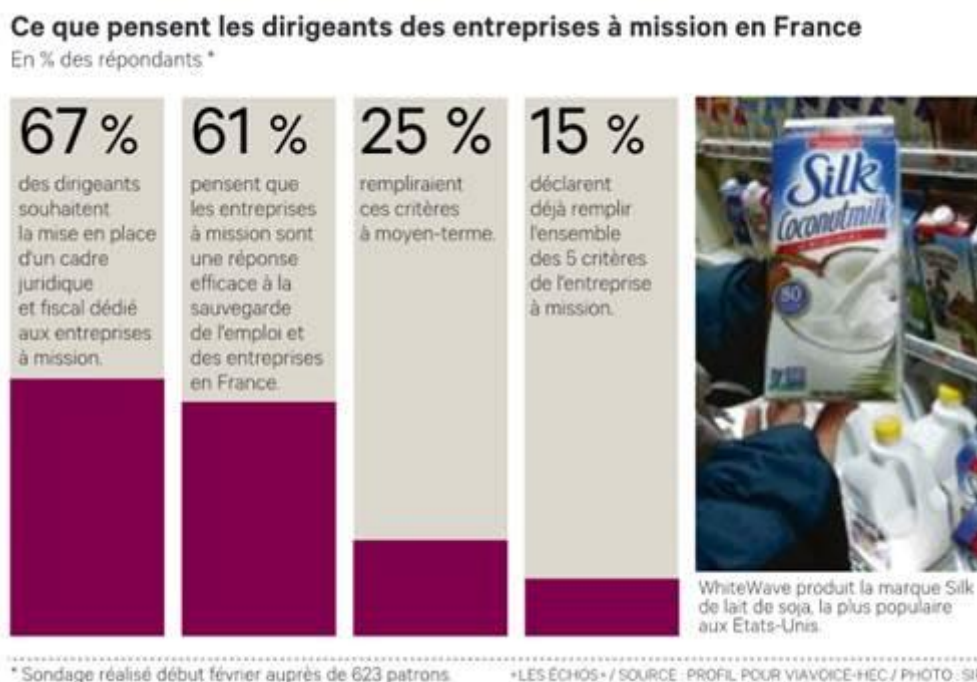
Le projet de loi qui doit être présenté en Conseil des ministres mercredi prochain.

[Faustine Calmel](#)

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 14/02/2018

4 Une large majorité de patrons se disent favorables aux entreprises à mission



+VIDEO. Plus des deux tiers des chefs d'entreprise, selon un sondage, se montrent ouverts à la création de ce nouveau statut. Ils y voient un moyen de stimuler l'innovation de leurs équipes, d'améliorer leur marque employeur et leur image auprès des clients.

Faut-il créer un nouveau statut d'entreprise en France ? Le débat est ouvert depuis qu'Emmanuel Macron a fait part de sa volonté, en octobre dernier, d'élargir les finalités d'une entreprise pour reconnaître notamment davantage l'apport des salariés. Depuis, le sujet s'est nettement élargi à toutes les autres parties prenantes : clients, fournisseurs, territoires... Le gouvernement a même confié une mission sur la question au patron de Michelin, Jean-Dominique Senard, et à l'ancienne dirigeante de la CFDT, Nicole Notat, dont les conclusions sont attendues pour début mars et doivent nourrir le [projet de loi Pacte](#) de Bruno Le Maire.

Un patronat conservateur

Face à la profusion des propositions - réécriture du Code civil, création d'un nouveau statut d'entreprise, renforcement de la place des salariés dans les conseils d'administration - [le patronat, à quelques exceptions près, s'est montré prudent](#), voire conservateur. Pourtant, un sondage* Viavoice-HEC, réalisé par la société Prophil, qui pousse à la création d'un statut d'entreprise à mission en France sur le modèle de ce qui existe déjà aux Etats-Unis, montre que les chefs d'entreprise sur le terrain sont beaucoup plus ouverts, notamment sur ce dernier point. Réalisé début février auprès de 623 patrons (hors entreprises cotées), cette enquête indique que 68 % d'entre eux souhaitent la mise en place d'un cadre juridique et fiscal dédié aux entreprises à mission. Et 15 % déclarent déjà remplir l'ensemble des critères qui définissent une entreprise à mission (voir ci-dessous).

Les critères d'une entreprise à mission

La démarche doit être inscrite dans les statuts de l'entreprise et constitue un engagement dont le dirigeant doit rendre compte régulièrement. Il y a des évaluations à la clef, afin que le modèle économique de son entreprise, et ses [choix d'investissements](#), soient compatibles avec sa mission. L'entreprise répartit équitablement ses bénéfices selon des règles connues de tous et jugées équitables et proportionnelles à la réussite de l'entreprise.

[Les entreprises à mission](#) - il en existe 2.000 environ aux Etats-Unis - intègrent dans leur objet social des contributions à l'intérêt général, en plus de la recherche du profit. Il peut s'agir de respect de l'environnement, de revitalisation d'une région, voire de la protection d'un savoir-faire que l'entreprise au moment d'une cession ou d'une transmission. Pour la filiale américaine de Danone, « Danone Wave », qui a le statut de « benefit corporation », il s'agit de faire évoluer les pratiques alimentaires au bénéfice de la santé des consommateurs et de la planète.

Pour les chefs d'entreprises interrogés par Prophil, c'est un moyen de stimuler l'innovation de leurs équipes (69 %), d'améliorer leur marque employeur (73 %) et leur image auprès des clients (83 %). Ce serait même une réponse efficace à la sauvegarde de l'emploi et des entreprises en France pour 61 % d'entre eux.

Retour de bâton

Le ministre de l'Economie, [Bruno Le Maire](#), s'est déclaré favorable à la création de ce statut si cela reste optionnel. Il pourrait être intégré au Code du commerce, ou au Code civil, comme le suggérait la proposition de loi Nouvelle Gauche examinée en janvier à l'Assemblée. Mais dans les milieux patronaux, certaines craignent un double retour de bâton pour les entreprises qui n'auraient pas choisi ce statut. Cela reviendrait pour elles à admettre qu'elles ne recherchent pas autre chose que le profit de leurs actionnaires. Ce qui n'est pas très flatteur en termes d'image. Surtout, cela justifierait que des [fonds d'investissement](#) court-termistes réclament à l'entreprise de s'en tenir à une lucrativité immédiate au détriment d'engagements de plus long terme.

**avec le soutien de Sycomore, KMPG, Maïf et le cabinet Gide*

VIDEO. Medef : l'objet social des entreprises, prochain cheval de bataille (ITW du vice-président du Medef, le 8 janvier 2018) // <https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0301287577544-une-large-majorite-de-patrons-se-disent-favorables-aux-entreprises-a-mission-2153570.php>

Marie Bellan

LES ECHOS – 14/02/2018

5 Gouvernance d'entreprise : une nouvelle mouture du code Afep-Medef

en préparation



Pour éviter une réécriture du Code civil pour redéfinir l'objet social de l'entreprise, le Medef et l'Afep travaillent à une refonte de leur propre code de gouvernance.

Le code Afep-Medef a été plusieurs fois retouché depuis sa création en 1995. Souvent sous la pression d'évènements extérieurs comme les scandales liés à la rémunération de certains dirigeants du CAC 40. Il est aujourd'hui question qu'il soit revu mais pour une autre raison : le gouvernement réfléchit à [une éventuelle réécriture du Code civil](#) pour redéfinir l'objet social de l'entreprise et y intégrer, au-delà du seul intérêt des actionnaires, celui de toutes ses parties prenantes. Un casus belli pour le patronat qui y voit la porte ouverte à une série de contentieux, chaque partie prenante (ONG, clients, fournisseurs) étant alors théoriquement en droit de faire valoir son intérêt au détriment des autres parties prenantes, notamment les actionnaires.

« Comply or explain »

Pour éviter la réécriture du Code civil, le patronat propose la réécriture du code de gouvernance Afep Medef. [Cette « soft law »](#) fonctionne sur le principe du « comply or explain ». En d'autres termes, les entreprises qui se réfèrent au code doivent s'y conformer (en termes de rémunération des dirigeants, mais aussi de composition de leur [conseil d'administration](#) par exemple), ou à défaut, expliquez pourquoi elles ne le font pas. Si l'explication n'est pas jugée légitime, la sanction encourue est celle du « name and shame ».

Ne pas faire de « l'eau tiède »

« Ce que l'on ne veut pas voir dans le Code civil, on pourrait très bien l'écrire dans le code Afep-Medef. Autant le Code civil doit rester le plus simple et le plus stable possible, autant le code Afep-Medef peut facilement évoluer, il est même fait pour ça », explique un membre du Medef, qui pousse à une nouvelle rédaction qui aille suffisamment loin pour montrer que le patronat est malgré tout sensible à ces enjeux sociétaux. *« Si c'est pour faire de l'eau tiède, on passera pour des conservateurs »,* renchérit un autre. Pour l'instant, la refonte du code Afep-Medef n'est pas totalement finalisée car les deux organisations doivent tomber d'accord.

Des administrateurs salariés mieux acceptés

L'autre volet de cette nouvelle mouture concerne les [administrateurs salariés](#). Un sujet qui a longtemps fait l'unanimité contre lui au sein du patronat. Mais les lignes sont en train de bouger. Parce que c'est devenu [une réalité dans les entreprises de plus de 1.000 salariés](#) depuis la loi de 2015. Et parce que cette présence, de l'aveu des chefs d'entreprises concernés, n'a pas provoqué les difficultés imaginées, notamment en termes de confidentialité. Certains dirigeants poussent pour que le code recommande de passer à 2 salariés, quelle que soit la taille du conseil (aujourd'hui, 1 seul salarié est obligatoire si le conseil compte moins de 12 membres). Enfin, des formations pour les représentants des salariés pourraient être généralisées.

Un problème de taille reste non résolu : le code Afep-Medef ne s'applique qu'aux entreprises cotées. Et encore, selon [une étude récente du cabinet Russell Reynolds](#), 15 % des entreprises du CAC40, notamment celles qui ne sont pas domiciliées en France, s'en remettent à un code de gouvernance étranger.

L'OPINION – 14/02/2018

6 L'emploi repart dans le privé, mais le chômage résiste



La France a quasiment retrouvé en 2017 son niveau d'avant crise

Le secteur privé employait 19,27 millions de salariés fin 2017, un record. L'industrie continue de perdre des emplois, un peu moins vite qu'avant. La construction retrouve des couleurs.

Ce ne sont que des résultats provisoires, sur la base du quatrième trimestre, mais la dernière publication de l'Insee sur l'emploi salarié privé permet d'espérer. Plus 253 000 postes ont été créés dans le secteur privé en 2017, soit une hausse de 1,3 % sur un an. Par comparaison, 234 500 créations nettes avaient été enregistrées en 2016 et 129 700 en 2015 après trois années de destructions nettes.

La reprise semble se confirmer puisque pour le quatrième trimestre, 53 300 créations de postes (soit +0,3 %) ont été enregistrées. C'est le neuvième trimestre consécutif où l'on comptabilise 50 000 nouveaux postes ou plus. Ça va donc mieux, même si tous les secteurs ne sont pas à la même enseigne. Ainsi, l'industrie continue de perdre des emplois, elle n'a pas été en situation de créations nettes depuis début 2001. Seule consolation, les destructions de postes ralentissent.

En revanche, dans la construction, on a de quoi avoir le sourire. Elle revient dans le vert pour la première fois depuis 2008, puisque les chantiers ont créé l'année dernière, hors intérim, près de 21 300 postes. Du côté des services, la progression se poursuit à un rythme inchangé, de 0,4 %, soit 53 200 postes créations nettes.

Micro-entrepreneurs. La publication met en avant une envolée de plus de 9 % des immatriculations de micro-entrepreneurs. Et au quatrième trimestre, l'intérim en a créé 45 500, soit une hausse de plus de 6 %. Avec 734 400 postes, l'intérim a atteint un record fin 2017.

A côté de ces bonnes nouvelles, l'annonce de suppressions de postes se poursuit. Ce mardi 13 février, le groupe SoLocal, héritier des annuaires téléphoniques PagesJaunes, a prévenu dans un communiqué, qu'il allait supprimer 1 000 emplois, sur près de 4 500, sur la période 2018-2019, dont 800 dès cette année, essentiellement via des départs volontaires. Le groupe fait face à la concurrence du numérique. Il n'est pas le seul, comme en témoigne, la messagerie de presse Presstalis qui a elle aussi annoncé, lundi 12 février, un plan de restructuration, qui doit aboutir à la suppression de 200 à 300 postes. Ce mardi, Castorama et Brico Dépôt ont également annoncé 409 suppressions de postes, suite à un vaste plan de transformation.

Dans le non marchand, l'année s'est terminée sur une importante baisse au quatrième trimestre avec 5 000 postes de moins – l'effet probable du tarissement des contrats aidés depuis l'été.

Interrogée sur LCI, Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, est restée prudente. Elle a évoqué une baisse du chômage « sensible et durable », « vers la fin de l'année ». L'ancienne DRH se fie aux prévisions de l'Insee qui a vu le taux redescendre à 9,5 % fin 2017, et qui anticipe une baisse à 9,4 %

pour mi-2018. « Ce sera surtout en 2019 que le chômage baissera, grâce aux réformes structurelles engagées par le gouvernement », a conclu la ministre.

Sur ce volet toutefois, il pourrait y avoir quelques turbulences. Si le gouvernement a réussi à trouver une voie d'atterrissage [sur l'apprentissage et à présenter des mesures vendredi](#) acceptées par les régions et le patronat, la partie semble se compliquer du côté de l'assurance chômage. [Une dernière séance de négociation entre patronat et syndicat se tient ce jeudi, mais les chances d'aboutir semblent minimes](#), le patronat n'étant pas prêt à bouger sur une éventuelle taxation des contrats courts. Quant à la formation, les partenaires sociaux se retrouvent mercredi et vendredi. Mais les discussions semblent patiner.

[Fanny Guinochet](#)

LES ECHOS – 14/02/2018

7 Indemnisation des démissionnaires : l'Unédic donne son chiffrage



EXCLUSIF - L'Unédic estime entre 140 et 680 millions d'euros par an le coût de l'indemnisation des démissionnaires présentant un projet de reconversion. La négociation entre syndicats et patronat sur la réforme de l'assurance-chômage se termine en principe ce jeudi.

Entre 140 et 680 millions d'euros par an en rythme de croisière selon les hypothèses retenues : c'est, selon nos informations, la fourchette à laquelle est arrivé l'Unédic à l'issue d'un travail très complexe visant à estimer le coût d'une des promesses phares d'Emmanuel Macron : l'indemnisation chômage des démissionnaires. Ce travail est d'autant plus attendu que syndicats et patronat bouclent en principe ce jeudi leur dernière séance de négociation sur [la réforme de l'Assurance-chômage](#) .

Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait annoncé que tout démissionnaire pourrait être indemnisé mais, [devant le coût potentiellement explosif de ce nouveau droit](#) , il l'a assorti une fois élu de deux conditions : qu'il soit corrélé à un projet professionnel et qu'il ne soit utilisable qu'une fois tous les 5, 6 ou 7 ans. Dans son document d'orientation transmis aux partenaires sociaux, le ministère du Travail a fermé un peu plus la porte, estimant que le montant de l'indemnisation devait être plafonné.

Solidité du projet professionnel

En s'emparant du sujet, syndicats et patronat ont tout de suite marqué leur opposition au cadrage de l'exécutif : [pas question de conditions d'indemnisation dégradées](#) . Estimant que certaines personnes pouvaient se mettre en situation de risque en surestimant leur capacité de reconversion, ils ont mis en tête des critères d'entrée la solidité du projet professionnel. Tout en reconnaissant qu'il faudrait aller plus loin dans la sélectivité, compte tenu de la situation toujours fragile des comptes de l'Unédic.

Les chiffrages qu'ils auront sous les yeux ce jeudi vont [les aider à trancher](#) . Ils sont basés sur les résultats d'une enquête en ligne menée en janvier auprès de 5.000 personnes représentatives de salariés en CDI dans le privé ou le public, auxquelles ont été appliquées les probabilités de finalisation de projet tirées de l'expérience du Fongecif Ile-de-France.

Une série de fourchettes

Résultat : entre 21.000 et 38.000 personnes sont potentiellement concernées, c'est-à-dire prêtes à démissionner pour suivre une formation longue ou créer une entreprise. Si l'on rajoute des critères d'ancienneté dans l'entreprise, dans l'emploi ou de niveau de diplôme, il en ressort une série de fourchettes (9.000 à 16.000 personnes par exemple pour 5 ans au moins d'ancienneté dans l'entreprise et au plus le bac).

Pour quel coût in fine ? Pour cela, l'Unédic a retenu la moyenne des niveaux d'allocation et de durées d'indemnisation des ruptures conventionnelles individuelles. Il en ressort que l'impact financier de la promesse Macron sera faible pour les démissionnaires déjà ou pas encore inscrits à Pôle emploi.

Pour les autres, c'est-à-dire les salariés en poste et qui passeraient à l'acte, les estimations aboutissent là encore à une série de fourchettes selon les hypothèses retenues : entre 380 et 680 millions d'euros en rythme de croisière sans critère ; entre 310 et 550 millions pour les personnes affichant au moins trois ans d'ancienneté dans leur entreprise ; entre 290 et 530 millions pour celles ayant au moins 7 ans d'emploi sur les dix dernières années ; entre 140 et 250 millions pour les salariés ayant au mieux le bac...

Une certaine dose de fragilité

Qu'en conclure ? Même s'ils sont basés sur des estimations robustes, ces chiffres comportent une certaine dose de fragilité inhérente au caractère novateur du futur droit, souligne le document. Et même si l'Unédic privilégie les bornes basses (nombre de personnes ne passent pas à l'acte finalement), les partenaires sociaux seront d'autant moins enclins à se montrer généreux que quelques centaines de millions d'euros de dépenses supplémentaires sont de nature à remettre en cause la trajectoire de retour à l'équilibre financier enclenchée avec [la dernière convention conclue au printemps](#) .

Alain Ruello

LE PARISIEN – 14/02/2018

8 Pas tous égaux devant les remises d'impôts



Les contribuables peuvent négocier des remises ou des transactions avec le Fisc dans certaines situations.

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes pointe des disparités dans la façon dont le fisc accorde ses remises aux contribuables.

Nom de code : « remises et transactions ». Voici deux pratiques dont le fisc renâcle à parler, mais que la Cour des comptes a choisi de cibler dans [son rapport annuel, rendu public la semaine dernière](#). En langage de monsieur tout le monde, il s'agit de diminutions, voire d'abandons purs et simples d'impôts.

Surtout des particuliers

Les remises concernent directement l'impôt dû. Les transactions - qui font suite à un contrôle fiscal - s'appliquent aux pénalités. Les remises permettent à l'administration de montrer « qu'elle n'est pas un monstre froid », se félicite un inspecteur des impôts. Qu'elle « peut tenir compte de situations spécifiques ou de circonstances exceptionnelles : perte d'emploi, décès du conjoint, etc. ».

En moyenne, selon la Cour des comptes, les demandes de remise gracieuse fluctuent autour d'un million par an sur la période 2011-2016. Elles concernent des particuliers presque 9 fois sur 10. Et l'administration répond favorablement plus d'une fois sur deux !

Une façon pour le fisc de réduire les contentieux

Les transactions sont beaucoup moins nombreuses, entre 3 000 et 4 000 par an. Mais elles concernent « [des entreprises](#) et les particuliers disposant d'un revenu et/ou d'un patrimoine significatif », relève la juridiction en charge des comptes publics. Sur la période 2011-2016, les magistrats financiers ont calculé que le montant moyen accordé était de 38 000 €. Une ristourne concédée... après un contrôle fiscal où l'administration a trouvé à redire !

Choquant ? « Elles peuvent contribuer, grâce à la modulation des sanctions, à une meilleure acceptation de l'impôt », concèdent les magistrats financiers, au risque de faire s'étrangler le contribuable lambda. « Enfin, elles facilitent le recouvrement [*NDLR Les espèces sonnantes et trébuchantes qui entrent dans les caisses de l'Etat*] par une réduction des contentieux », ajoutent-ils. Au total, de 2011 à 2016, plus d'un demi-milliard d'euros de remises et de transactions ont ainsi été accordés.

Des différences entre les départements

Le problème, soulignent les Sages de la rue Cambon, c'est que ce type de négociations entre le fisc et un contribuable « ne repose sur aucun fondement légal ». Pire, « d'importantes lacunes en matière de suivi » ne permettent pas « de s'assurer de l'égalité de traitement ni de garantir la transparence ». La Cour a ainsi mis en évidence « des différences [...] entre les départements » et « des pratiques non harmonisées de diminutions des pénalités ».

Du Nord au Bouches-du-Rhône, du Finistère à la Savoie, le fisc peut se montrer plus ou moins clément. Pour renforcer l'égalité de traitement, la Cour de comptes préconise la mise en place « de dispositifs de contrôle interne ». Pas sûr que le fisc apprécie, pour une fois, d'être celui qui se fait taper sur les doigts.

Matthieu Pelloli

ENTREPRISES

LE FIGARO – 14/02/2018

9 Le rôle d'Action Logement pour le 1 % logement contesté



Les offices publics HLM vont demander à la Commission européenne si le système français de collecte est légal.

[Dans le monde HLM](#) qui comprend cinq types d'organismes, la Fédération des offices publics de l'habitat (FOPH) est la plus en colère [contre la réforme Macron du logement social](#). «Avec cette baisse des APL de 800 millions d'euros cette année, 122 offices sur 250 seront dans le rouge, peste son président, Alain Cacheux, ex-député PS du Nord. Cette réforme vise à privatiser le logement social.»

Mais, désormais, cette fédération ne se contente plus de tonner contre cette réforme ; elle contre-attaque. C'est sur le rôle [d'Action Logement](#) qu'elle s'interroge. «Action Logement collecte le 1 % logement et utilise une partie de ces fonds pour capitaliser ses filiales ESH (Entreprises sociales pour l'habitat, NDLR) qui ont des HLM, affirme Alain Cacheux. Nous allons demander à la Commission européenne si c'est légal.» Au cas où la Commission ne répondrait pas, la FOPH compte saisir la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour savoir s'il n'y a pas rupture de concurrence entre les ESH et les autres organismes HLM (offices publics de l'habitat, coopératives...).

«Cette question se pose», estime Marie-Noëlle Lienneman, sénatrice PS et présidente des Coop HLM. La FOPH estime aussi que la collecte de 0,45 % de la masse salariale pour loger des salariés est un impôt et devrait donc être assurée par l'État par le biais des régions et non par un organisme paritaire comme Action Logement. «C'est jouer aux apprentis sorciers que de tenir un tel discours, estime Jacques Chanut, président d'Action Logement. Si c'était transformé en impôt, il n'y aurait aucune garantie que ces sommes soient mobilisées pour le logement. Du coup, les entreprises demanderaient la suppression de cette ponction.»

«Quand un office public de l'habitat est aidé par une collectivité, Alain Cacheux ne se demande pas si c'est inégalitaire», souligne Valérie Fournier, présidente de la Fédération des ESH (Entreprises sociales pour l'habitat), qui cherche une voie médiane avec l'exécutif pour amortir la baisse des APL. Interrogé sur la question, le ministère de la Cohésion des territoires n'a pas souhaité réagir.

Si la FOPH envoie un tel «scud», c'est pour infléchir le contenu de la future loi logement baptisée Elan qui sera présentée fin mars en Conseil des ministres. Car tous les arbitrages sur ce texte n'ont pas encore été faits par l'exécutif.

Par exemple, il reste à définir les seuils à partir desquels les organismes devraient fusionner ou se regrouper pour faire des économies. «Notre idée est de créer des groupes horizontaux avec un statut coopératif à partir d'un seuil de 15.000 logements gérés, quitte à faire des exceptions dans les départements ruraux, avance Alain Cacheux. Dans ces groupes, les fonctions comme les achats seraient mutualisées.»

Autre sujet sensible: l'éventuel assouplissement de la loi SRU, qui fixe l'obligation pour les villes d'avoir 25 % de HLM d'ici à 2025. Lors de son discours clôturant la conférence de consensus sur le logement, fin janvier, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, n'a pas fermé la porte à une adaptation des modalités d'application de ce texte qui pourrait être envisagée au Parlement lors de l'examen de la loi Elan. La FOPH, qui y est opposée, aura besoin de soutiens pour faire entendre sa voix dans ce débat.

[Jean-Yves Guérin](#)

LE MONDE – 14/02/2018

10 Sur l'autel du numérique, SoLocal (ex-Pages jaunes) sacrifie près d'un

quart de ses effectifs



Le plan annoncé mardi par l'éditeur SoLocal, à la veille de la publication de ses résultats financiers, doit lui permettre de devenir « un champion français du digital »

A la veille de l'annonce de ses résultats financiers, SoLocal, éditeur des sites et applications PagesJaunes et Mappy, a annoncé, mardi 13 février, son plan SoLocal 2020. Si celui-ci vise à faire de la société « *un champion français du digital* », il passera dans un premier temps par un plan d'économies drastique. Il se traduira en particulier par une réduction massive des effectifs, qui a été annoncée aux équipes dans l'après-midi, quelques heures après un comité d'entreprise qui s'est tenu dans la matinée.

SoLocal, qui emploie 4 400 personnes, prévoit de se séparer, dans les deux prochaines années, d'un millier de collaborateurs, dont 800 en 2018 et 200 en 2019. Pour accompagner ces départs, l'entreprise a prévu un budget de 180 millions d'euros pour assurer le reclassement et la formation des équipes.

Les personnels les plus concernés sont les commerciaux (40 % à 50 % des suppressions de postes), suivis par les équipes marketing (15 %) et managériales (15 %). Cette réduction d'effectif s'inscrit dans un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), avec une première étape de départs volontaires, qui sera suivie, si besoin, de départs contraints.

Un nouveau patron venu de Microsoft

SoLocal compte aussi réduire ses frais de fonctionnement, grâce à une gestion plus rigoureuse des coûts, mais aussi par une réduction de son maillage territorial. L'entreprise, qui comptait jusque-là vingt-trois sites en France, va désormais regrouper son activité autour de sept « hubs » : le siège, à Boulogne (Hauts-de-Seine), quatre sites dévolus à la vente et au support client, et deux sites de production (Angoulême et Chambéry).

Pour Eric Boustouller, le nouveau patron de SoLocal arrivé de Microsoft il y a seulement quatre mois, ces mesures s'imposaient au regard de la situation de l'entreprise : un chiffre d'affaires en baisse (- 6 % à 563 millions d'euros sur neuf mois en septembre 2017 par rapport à la même période de 2016), des parts de marché qui s'effritent et des coûts fixes trop élevés qui rendent impossible d'investir sur l'avenir. Le nouveau dirigeant, qui assure qu'il n'est pas « *venu de chez Microsoft à SoLocal juste pour supprimer des emplois* », estime toutefois que, pour relancer l'entreprise, « *il faut aller vite* ».

Qui plus est, l'entreprise est passée, il y a peu, à deux doigts du défaut de paiement, ce qui n'a été évité qu'au prix d'une douloureuse restructuration de sa dette. Les actionnaires ont été contraints de remettre au pot pour sauver l'entreprise, alors que le cours de l'action SoLocal s'est effondré : elle vaut aujourd'hui à peine 1 euro, contre 14,10 euros, lors de l'introduction en Bourse en 2004.

Métamorphose

Cet épisode douloureux a laissé des traces. Le 30 juin 2017, le directeur général de la société, Jean-Pierre Remy, en première ligne dans le conflit entre petits porteurs et investisseurs, a quitté l'entreprise. Depuis, la direction a été renouvelée à 80 %. Pierre Danon, ancien président de Numericable, a pris la présidence du conseil de surveillance.

Pourtant, Eric Boustouller croit aux chances de succès de l'entreprise : « *On a un potentiel qui ne s'est pas assez réalisé.* »

Ces dernières années, l'ancien éditeur d'annuaires s'est métamorphosé en agence de communication Web destinée aux TPE-PME. Un virage vers le numérique que la nouvelle direction souhaite amplifier. S'il entend continuer à développer ses marques, avec de nouveaux services qui doivent inciter les utilisateurs à revenir plus souvent vers PagesJaunes et Mappy, le groupe français ambitionne de devenir « *le portail unique de services du digital aux entreprises* ». Et M. Boustouller de détailler : assurer leur présence sur le Net, gérer leur publicité numérique, créer leurs sites, veiller sur leur e-réputation, leur donner les outils pour gérer cette audience numérique...

Le personnel sous le choc

L'accent est également mis sur l'accompagnement des clients, qui n'ont pas, du moins pour les plus petites structures, une grande connaissance du numérique. Enfin, SoLocal souhaite attirer davantage de grands comptes, qui constituent aujourd'hui 20 % de son chiffre d'affaires. La société estime que 2018 sera « *une année de construction et de transformation* », et ses dirigeants souhaitent que la croissance soit de retour d'ici à 2019.

Si Eric Boustouller assure avoir consulté les partenaires sociaux et estime que « *tout le monde attendait ce nouveau plan* », mardi, le personnel était sous le choc. « *Cela fait plusieurs semaines qu'on savait qu'une réorganisation était à l'ordre du jour, explique Nadine Champrou, membre de l'intersyndicale SoLocal. Mais on ne s'attendait pas à un désastre de cette ampleur.* »

Dans un communiqué, les syndicats estiment qu'« *en aucun cas les résultats économiques ne peuvent, à eux seuls, justifier une telle annonce unilatérale* » et dénoncent « *un projet bâti uniquement dans l'intérêt des actionnaires, au détriment de l'intérêt social* ». Les organisations syndicales estiment en effet qu'on aurait pu redresser l'entreprise « *avec moins de casse sociale* », et elles font désormais appel au gouvernement pour éteindre l'incendie.

A la demande de SoLocal, et dans la perspective de ces annonces, l'action de la société a été suspendue depuis lundi 12 février au soir. La cotation du titre doit reprendre jeudi matin.

Par [Vincent Fagot](#)

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 14/02/2018

11 Les agriculteurs continuent leurs blocages un peu partout en France



Le blocage de la ville d'Auch, dans le Gers, continue mardi. Il devrait durer jusqu'à jeudi.

Les agriculteurs continuent de mettre la pression sur le gouvernement à quelques jours du rendu définitif de la nouvelle carte des Zones défavorisées. Plusieurs blocages persistent.

Auch, chef-lieu du Gers, fut ce mardi matin une ville coupée du monde. La faute aux agriculteurs qui ont [de nouveau](#) entrepris, lundi, un blocage de la ville depuis lundi, avec l'ambition de le maintenir jusqu'à jeudi. Au-delà du Gers, des points de blocage ont été aussi recensés à Orléans (Loiret), Vierzon (Cher) et Pau (Pyrénées-Atlantiques).

Contre la réforme des Zones défavorisées

Les agriculteurs déplorent une réforme de la carte des Zones soumises à des contraintes naturelles (ZSCN) offrant le droit aux agriculteurs qui y travaillent de bénéficier d'une indemnité compensatrice, une aide européenne. Cette nouvelle carte doit remplacer existante, datant de 1976 : des centaines de communes en seraient rayées.

« Nous réclamons le classement d'une partie de nos territoires de coteaux en zone défavorisée, ce qui n'est pas encore le cas », a expliqué à l'AFP Bernard Layre, le président de la FDSEA des Pyrénées-Atlantiques. « Le président de la République va beaucoup trop vite. La dernière carte remonte à 1976, on a attendu 40 ans et maintenant nous sommes dans la précipitation », a-t-il insisté.

Blocage de la rocade à Pau

Ainsi, à Pau, une centaine de tracteurs ont été positionnés dans la matinée à trois entrées de la rocade, perturbant fortement la circulation. Une opération escargot avait déjà été organisée la semaine dernière.

Embouteillages dans le Loiret

Dans le Loiret, les agriculteurs provoquaient encore mardi soir des bouchons de plusieurs kilomètres sur les autoroutes A10 et A71 dans le secteur d'Orléans, ne laissant passer les véhicules qu'au compte-gouttes, sur une file, après avoir distribué des tracts aux automobilistes.

Barrage filtrant sur l'autoroute dans le Cher

Dans le Cher, des agriculteurs ont aussi mis en place mardi soir un barrage filtrant sur l'autoroute A71, au niveau de la sortie de Vierzon centre, dans les deux sens de circulation, a indiqué Vinci Autoroutes. La circulation sur cette portion de l'autoroute se fait sur deux voies dans le sens Orléans-Vierzon et sur une voie dans le sens Vierzon-Orléans, a précisé le concessionnaire d'autoroutes.

Des blocages avec des engins agricoles sur l'A10 et l'A83 étaient aussi signalés par la Sécurité routière aux entrées de Niort, dans les Deux-Sèvres.

::: SOCIÉTÉ

LES ECHOS – 14/02/2018

12 Philippe veut soulager l'hôpital en régulant mieux les soins de ville



Le Premier ministre a ouvert mardi avec la ministre de la Santé plusieurs chantiers pour adapter l'offre de soins. Sans desserrer les cordons de la bourse.

Promis : ce ne sera pas « *une énième réforme de l'hôpital, mais la transformation de l'ensemble de notre système de santé* ». Edouard Philippe a prononcé mardi le discours que les personnels hospitaliers avaient envie d'entendre, même si l'engagement des pouvoirs publics reste à démontrer. Accompagné de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, le Premier ministre visitait le centre hospitalier Simone Veil à Eaubonne, dans le Val d'Oise. Il a déroulé un plan d'action en cinq points et [lancé une concertation sur trois mois](#) , devant un parterre de représentants du monde de la santé partagés entre bienveillance et scepticisme.

Un scepticisme d'autant plus grand qu'il n'y aura, a-t-il indiqué, que 100 millions d'euros par an pour accompagner le changement. Surtout, les gestionnaires hospitaliers n'ont pas apprécié d'apprendre que leurs tarifs seraient à nouveau en baisse en 2018.

La douleur de l'hôpital

Edouard Philippe a reconnu [la « douleur » de l'hôpital](#) , accumulée en vingt ans d'économies. « *Un hôpital auquel on a demandé de faire la même chose, voire davantage, avec moins, sans suffisamment l'adapter* ». Il eut fallu réfléchir à « *son organisation* », à l'articulation avec les soins de ville ou le médico-social, « *à ses statuts* » : l'application des 35 heures, la rigidité de la grille de la fonction publique hospitalière, etc.

Plusieurs réformes de fond ont donc été engagées mardi. Pour sortir de la course au volume d'activité, le gouvernement initie [la diversification des modes de rémunération](#) . Une « task force » animée par Jean-Marc Aubert, au ministère de la Santé, rassemblera les contributions et proposera de nouveaux modèles de financement des soins pérennes, qui devront être opérationnels fin 2019-début 2020. En attendant, des expérimentations locales à grande échelle vont être lancées dès 2018 dans le cadre de l'article 51 du budget de la Sécurité sociale.

Une réflexion sur le statut

Edouard Philippe a aussi souhaité appliquer à la fonction publique hospitalière les grands principes posés lors du [comité interministériel de la transformation publique](#) : « *La simplification du dialogue social, un [recours accru à des contractuels](#), l'assouplissement des statuts, la reconnaissance du mérite et de l'engagement dans la rémunération* ». Les établissements aimeraient par exemple pouvoir mieux rémunérer [des infirmières qui accomplissent davantage de tâches médicales](#) , ou bien augmenter des radiologues, qui sont attirés par de meilleurs salaires dans le privé. Il n'a pas été question de plan de départs volontaires à l'hôpital, puisqu'il n'est a priori pas concerné par les 120.000 suppressions de postes dans la fonction publique durant le quinquennat.

Mieux réguler la ville

D'un côté, le Premier ministre a ouvert la voie à des réformes structurantes, mais déstabilisatrices pour l'hôpital. De l'autre côté, il a laissé entrevoir la possibilité d'un nouveau partage du fardeau des économies avec les soins de ville. « *Ces dernières années, l'hôpital a largement contribué à la régulation* », a concédé Edouard Philippe, en demandant à la ministre de la Santé de « *formuler d'ici à l'été des propositions pour améliorer la régulation de l'Objectif national de dépenses d'assurance-maladie et notamment de l'Ondam-soins de ville* ».

Selon une source proche du gouvernement, en 2017, l'Ondam hospitalier devrait être sous-exécuté de 400 millions d'euros. Cet effort de gestion n'a pas été récompensé, puisque les établissements n'ont récupéré que 150 millions d'euros sur les 400 millions de crédits mis en réserve au début de l'année. Les marges de manoeuvre ainsi dégagées par l'hôpital ont servi à combler le besoin de financement des soins de ville, qui, eux, n'ont pas de crédits mis en réserve. Les pouvoirs publics pourraient redresser le tir en instaurant des accords prix-volumes avec certaines professions libérales, pour éviter le dérapage

des dépenses de ville, [à l'instar de ce qui se fait avec l'industrie du médicament ou des prestataires de santé à domicile](#) .

Les tarifs des hôpitaux vont encore baisser cette année // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301293212313-les-tarifs-des-hopitaux-vont-encore-baisser-cette-annee-2153343.php>

Solveig Godeluck

LE FIGARO – 14/02/2018

13 Agnès Buzyn: «On peut améliorer la qualité de vie des Français»



INTERVIEW EXCLUSIVE - Dans un entretien au *Figaro*, la ministre de la Santé détaille les objectifs du plan de transformation de l'offre de soins, concernant tant les hôpitaux publics que les médecins libéraux et les établissements privés.

LE FIGARO. - La France consacre 40 % des dépenses de santé à l'hôpital, soit bien plus que ses voisins, et il est à bout de souffle. Pourquoi?

Agnès BUZYN. - La France consacre 11,7 % de son PIB à la santé, ce qui nous place au 5e rang des pays de l'OCDE. Si notre système de santé est unanimement reconnu et que nous savons bien guérir les gens, nous ne sommes pas très efficaces pour les maintenir en bonne santé. Par ailleurs, notre système de santé, construit après-guerre pour répondre à des pathologies aiguës pour des Français qui mouraient jeunes, fait face aujourd'hui au vieillissement de la population et à l'explosion des maladies chroniques. Or, entre la ville et l'hôpital, nos professionnels de santé sont mal coordonnés entre eux, et le patient doit organiser lui-même son parcours de soins.

En ville, la médecine de premier recours est insuffisante en nombre et n'est pas assez structurée. Les professionnels y voient leur charge de travail augmenter. À l'hôpital, les professionnels ressentent une perte de sens de leur mission, du fait d'une organisation du travail et d'une tarification qui ont privilégié la quantité à la qualité. Cela se traduit par une souffrance généralisée dans le monde hospitalier. On est arrivés au bout d'un système qui nuit à la qualité du service rendu. Avec ce plan, notre objectif n'est pas de faire des économies mais de voir comment, avec le même montant de dépenses, on peut améliorer la qualité de vie des Français.

Vous dites vouloir renforcer la qualité des soins et la pertinence des actes. Comment passerez-vous de la parole aux actes?

Les Français doivent savoir qu'il existe aujourd'hui énormément de disparités de prise en charge. Il y a ainsi quatre fois plus d'opérations des amygdales en Gironde que dans la Creuse, deux fois plus de césariennes dans les Alpes-de-Haute-Provence que dans l'Yonne. En radiologie, on compte 40 % d'actes redondants, potentiellement inutiles alors que, dans le même temps, il y a en moyenne de 20 à 30 jours d'attente pour passer une IRM en cas de cancer du sein. L'OCDE et la Fédération hospitalière de France (FHF) chiffrent entre 20 % et 30 % le nombre d'actes inutiles. Et ce n'est pas qu'une question financière, c'est aussi une question de toxicité. Un acte chirurgical inutile, c'est un risque infectieux, une maladie nosocomiale potentielle, etc.

Pour mettre en œuvre cette pertinence des actes, nous lançons un chantier piloté par la Haute Autorité de santé, avec l'Assurance-maladie et une association d'usagers, France Assos Santé. Nous allons saisir les conseils nationaux professionnels dans toutes les disciplines pour qu'ils nous proposent chaque année des parcours pertinents et évolutifs, sur lesquels ils devront s'engager. Nous attendons les premières propositions pour septembre. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout normer, mais beaucoup de pathologies peuvent l'être. Aujourd'hui, un diabétique, selon qu'il est suivi par un endocrinologue ou un généraliste, n'a pas le même nombre de consultations ou d'exams, le même accès au podologue, cardiologue, ophtalmologue... Il faut réduire ces disparités de prise en charge.

Vous voulez aussi réformer le financement de l'hôpital, trop basé sur l'activité. Comment?

Une grande partie du financement des hôpitaux provient de l'activité: c'est une course sans fin à l'acte qui encourage la prise en charge de pathologies plus rentables que d'autres. Le président de la République souhaite que la part de la tarification à l'activité (T2A) soit réduite à 50 % dans le financement des hôpitaux, contre 70 % à 80 % aujourd'hui. Cela doit devenir une réalité. Nous devons donc augmenter la part des financements à la qualité, qui ne représente que de 0,3 % à 0,5 % des ressources. Il faut aussi que l'hôpital s'inscrive dans des financements forfaitaires ou au parcours de soins, notamment pour les maladies chroniques. En cas d'accident vasculaire cérébral (AVC), l'hôpital ferait partie du parcours, avec la rééducation en ville et les soins de suite.

Et la tarification à l'acte pour les libéraux, qui y sont très attachés, voulez-vous aussi la réformer?

Il faut qu'un médecin qui a une grosse activité et reçoit des patients pour la grippe puisse être rémunéré pour le nombre de consultations qu'il fait. Mais on peut imaginer que, pour une pathologie chronique comme le diabète, qui dure vingt ans, on puisse avoir un forfait pour l'année avec x consultations par an. Une concertation va s'ouvrir sur le sujet. Je vais mettre en place une task force au ministère, en lien avec l'Assurance-maladie, qui va travailler sur la T2A mais aussi nous aider à modéliser l'impact d'une modification des tarifs pour les professionnels de santé. Si on avance vers des tarifications au parcours, on pourrait y inclure de la prévention, qui n'est pas aujourd'hui prise en charge par la Sécurité sociale. Le chantier va durer plusieurs années.

Allez-vous étendre les groupements hospitaliers de territoire (GHT) au secteur privé?

Avec la technicité actuelle de la médecine et le niveau de compétences requis, on ne peut plus faire tout partout. Il faut organiser des filières de prise en charge graduée, comme on l'a fait pour les maternités avec un niveau III pour les pathologies complexes. Pour un cancer très compliqué, il vaut mieux être soigné dans un centre de référence de niveau III. Or aujourd'hui, la tarification à l'activité empêche les hôpitaux de se compléter puisqu'ils sont en compétition. On va commencer par lancer des appels à projets dans les territoires. C'est un long chemin.

Faut-il aller jusqu'à fermer certains hôpitaux?

Nous nous sommes engagés à ne pas fermer d'établissements. Mais dans la logique de gradation des soins, on peut imaginer que certains établissements fassent des soins de suite ou de premier recours, et que d'autres fassent des actes plus complexes. On va laisser à chaque territoire le soin de se répartir les activités. Au sein d'un GHT, un hôpital pourrait céder son activité maternité à un autre et reprendre son activité de cardiologie. Cela permet d'avoir une masse critique de compétences et un plateau technique de qualité dans un endroit, plutôt que d'avoir un éparpillement des forces qui nuit à la qualité et la sécurité des soins. Les petites maternités réalisant peu d'accouchements peuvent être transformées en centre de périnatalité. Il faut simplement assurer aux femmes un transport.

Ce plan que vous lancez aujourd'hui est-il de nature à calmer la grogne des hospitaliers?

J'espère que les acteurs vont pleinement s'impliquer pour faire des propositions concrètes. La qualité de la feuille de route dépendra de leur implication dans la concertation et de leur capacité à faire des propositions innovantes.

Vous voulez aussi revoir la formation des professionnels de santé. Jusqu'où irez-vous?

C'est un chantier que nous portons avec Frédérique Vidal. Les professions paramédicales et les sages-femmes vont s'inscrire dans le cursus LMD (licence master doctorat) de l'université, c'est une forme de valorisation. Il faut aussi adapter les études de médecine, car la sélection actuelle est très décriée, avec des générations d'étudiants brillants écartés sur des critères dont on ne sait pas si ce sont les bons. Nous devons diversifier les modes d'entrée dans les études de médecine, les compétences, ainsi que les lieux de stage vers le libéral, la médecine scolaire, la médecine du travail.

Irez-vous supprimer le numerus clausus?

Rien n'est tabou sur le numerus clausus. C'est un chantier qu'on ouvre avec les étudiants et qui fera l'objet d'une loi en 2019. Il faut qu'on en finisse avec ce couperet. On a des rapports en cours sur la Paces (1re année), le 1er cycle, le 2e cycle et l'examen classant national (ECN, ex-concours de l'internat), qui pose un problème. Quand on a zéro à l'ECN, on est quand même nommé interne, c'est très inquiétant. Nous allons aussi lancer le service sanitaire: les 42.000 étudiants en santé (médecins, kiné, pharmaciens, sages-femmes, etc.) vont s'engager dans des actions de prévention, pour une durée de trois mois, avec de premières expérimentations en mars et un déploiement à l'automne.

Le plan de départs volontaires pour les fonctionnaires annoncé par le gouvernement va-t-il s'appliquer aux hospitaliers?

Ce n'est pas à l'ordre du jour. Mais nous allons moderniser et assouplir certains statuts, réfléchir au management hospitalier, aux organisations de travail, revenir à la notion d'équipe à l'hôpital et même à la notion de service. La concertation va démarrer avec les organisations syndicales. Les réformes successives ont impacté les personnels et il est temps de se préoccuper de leur qualité de vie au travail. Nous allons ouvrir un observatoire national de la qualité de vie au travail des professions de santé.

[Marie-Cécile Renault](#), [Cécile Couzel](#) et [Marc Landré](#)

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 14/02/2018

14 Service militaire, pouvoir d'achat : ce qu'il faut retenir des déclarations de Macron



Le chef de l'Etat est intervenu mardi soir devant l'association de la presse présidentielle, pour la première fois depuis son élection. Pouvoir d'achat, service militaire, affaires Hulot et Darmanin... Deux heures d'échange pour évoquer les principaux dossiers du moment.

Pour la première fois depuis son élection, Emmanuel Macron s'est exprimé mardi soir devant l'association de la presse présidentielle.

Une séance fleuve de questions-réponses de près de deux heures devant une grosse centaine de journalistes français et étrangers, qui lui a permis de revenir sur les principaux dossiers du moment : les questions économiques et sociales, [à commencer par le pouvoir d'achat](#), mais aussi les sujets internationaux et européens, comme la crise au Moyen-Orient [et le Brexit](#).

Il a aussi évoqué son rapport du pouvoir. Il s'est enfin longuement attardé sur le dossier du service national universel qu'il souhaite mettre en place, une promesse phare de sa campagne qui fait l'objet de couacs depuis plusieurs jours au sein du gouvernement.

Service national universel : « 3 à 6 mois obligatoires »

C'est avec humour que le chef de l'Etat a abordé la question [du service national universel \(SNU\), une promesse phare de sa campagne](#).

« Je n'ai pas le sentiment que si on avait voulu donner de la clarté sur le sujet ces derniers jours, nous ayons réussi », a-t-il souri. Une allusion aux propos la semaine dernière de la ministre des armées Florence Parly, déclarant d'abord qu'il n'aurait pas un caractère obligatoire avant de rétro pédaler en assurant qu'il ne serait « pas facultatif ».

Le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux a lui-même redit ce mardi matin que le « SNU » serait « universel et obligatoire. » Emmanuel Macron a redit qu'il souhaitait ce « temps de vie citoyen qui permette de recréer ce creuset national [...] de partager une communauté d'âge et pas de classe sociale ».

Il a aussi précisé qu'il serait l'occasion, comme c'était le cas autrefois, de tests pour « voir où en sont les gens de leur santé etc. ». Et puis, il a martelé qu'il l'envisageait comme « un engagement pour la nation. »

Un engagement qui ne serait pas militaire même s'il pouvait comprendre une introduction à la chose militaire, un engagement « national », c'est-à-dire « ouvert aux femmes et aux hommes » et un engagement « qui pourra être civique ».

Alors qu'un rapport commandé par le gouvernement estimait à plusieurs milliards (de 3,2 à 5,4) l'enveloppe nécessaire pour les centres d'hébergement, Emmanuel Macron a souligné qu'il faudrait « faire preuve d'innovation » sur la question, appelant « tout le monde à s'engager », et notamment les entreprises.

« Cela aura un coût mais je ne pense pas qu'il sera prohibitif car nous n'allons pas recréer de grands casernements ». S'agissant de la durée du SNU, lui qui avait évoqué la durée d'un mois, a ce mardi soir, assuré que les réflexions tournaient autour « d'un trimestre » et a ajouté que « la partie obligatoire » pourrait s'établir « entre 3 et 6 mois ».

Elle pourrait même être plus longue dans les cas où le SNU s'adosse au service civique. Des propositions doivent être rendues au chef de l'Etat en avril, alors qu'un rapport parlementaire sera remis ce mercredi à l'Assemblée nationale.

Pouvoir d'achat : « pas de révélation du jour au lendemain »

Interrogé sur l'absence de confiance des Français dans sa capacité à améliorer le pouvoir d'achat comme le montrent les sondages, Emmanuel Macron a assuré ne pas être « obsédé à ce stade du quinquennat » par les questions sur le pouvoir d'achat.

« Il faut convaincre nos concitoyens au moment où leur redemande s'ils nous font confiance », a-t-il martelé. Bref, lors d'élections plutôt qu'avec des sondages. Le chef de l'Etat a voulu rappeler que le « fil rouge » sur lequel il s'est engagé durant la campagne est « le travail, pas le pouvoir d'achat », ajoutant que « cela va prendre du temps » et défendant à nouveau sa politique, de la baisse des cotisations sociales à la hausse de la CSG et la suppression progressive de la taxe d'habitation.

« Il faut que les choses soient perceptibles pour qu'elles soient crues », a-t-il admis face au scepticisme des Français et à la « dilution » - dit un parlementaire de la majorité - sur les mesures pouvoir d'achat.

« Il n'y aura pas de révélation du jour au lendemain, a-t-il reconnu. Il faut continuer à faire de la pédagogie. Et la vraie politique de pouvoir d'achat, c'est le retour au plein-emploi et pour cela, il faut faire la transformation du pays », a-t-il défendu.

Réforme constitutionnelle : un projet de loi « au début du printemps »

[Sur la réforme constitutionnelle](#), dont les principales dispositions prévoient une diminution du nombre de parlementaires, l'introduction d'une dose de proportionnelle et la limitation du nombre de mandats dans le temps, le chef de l'Etat espère que le projet de loi sera présenté « au début du printemps » au conseil des ministres.

Il anticipe une première lecture avant l'été, ce qui constitue un agenda retardé par rapport à l'objectif initial. Lors de son discours devant le Congrès début juillet 2017, il avait souhaité que cette réforme soit adoptée avant l'été 2018.

Il n'exclut pas le [recours](#) au référendum (sur les dispositions ne relevant pas de l'ordre constitutionnel) en cas de désaccord persistant avec le Sénat, ce qui est le cas aujourd'hui. Le texte doit partir au Conseil d'Etat dans les prochains jours. Le rapport de force avec la majorité de droite au Sénat, très défavorable au cumul des mandats dans le temps, pourra alors véritablement commencer.

Affaires Hulot et Darmanin : contre-pouvoirs et « République du soupçon »

« Il n'y a pas eu de jury de moralité », a martelé Emmanuel Macron, interrogé sur les conditions de nomination au gouvernement de Nicolas Hulot et Gérald Darmanin. « Et sur quel étalon moral ? Je n'ai pas demandé à celles et ceux que m'a proposés le Premier ministre s'ils avaient des plaintes regardées par la justice, classées sans suite car il n'y a pas de faits ou parce qu'ils sont prescrits. Je ne l'ai pas fait sinon qui peut-on nommer ? » a-t-il lancé.

Le chef de l'Etat a posé la question sur ces sujets de « notre déontologie collective. Ou commence le sérieux et ou peut s'arrêter la transparence et le nécessaire jeu des contre-pouvoirs », s'est-il interrogé, ajoutant que « quand le but des contre-pouvoirs est de détruire ceux qui ont le pouvoir, ce n'est plus la démocratie. Je crois que ça n'est pas le bon fonctionnement entre le pouvoir et le contre-pouvoir, sinon, a-t-il ajouté souhaitant fermer le ban, cela devient la République du soupçon. »

« J'ai pris la mesure de la charge »

Emmanuel Macron a enfin profité de cette réunion pour évoquer son rapport au pouvoir, et ce pour la première fois depuis son accession à l'Elysée. Il a réfuté l'idée « d'épreuve du pouvoir ».

« Depuis que j'ai été élu, j'ai pris la mesure de la charge, du poids de celle-ci, de la part de solitude qu'elle implique, de la fin de l'insouciance qu'elle décrète », a-t-il déclaré, évoquant l'absence de « répit ».

Il est aussi revenu sur les circonstances de son élection, après un duel qui l'a opposé à Marine Le Pen et au terme d'une campagne présidentielle à nulle autre pareille. « Je n'oublie pas ce qui fait que je suis là aujourd'hui. Je ne suis pas le fruit naturel du temps calme de la politique, je suis le fruit d'une forme de brutalité de l'histoire. Si j'oublie, ce sera le début de l'épreuve », a-t-il dit en conclusion de son intervention.

Isabelle Ficek et Grégoire Poussielgue

15 Immigration: la majorité s'échauffe



Les députés se penchent jeudi sur les règles de rétention des migrants « Dubliners ». Un simple préambule au futur projet de loi Collomb qui, pourtant, révèle déjà des fractures et des tensions

Les députés examinent jeudi en deuxième lecture une proposition de loi détaillant les critères à partir desquels les migrants dits « Dubliners » – en référence au règlement Dublin qui les oblige à demander l’asile dans le premier pays européen ayant enregistré leurs empreintes – peuvent être placés en centre de rétention. Par rapport au texte initial voté par l’Assemblée en décembre, le Sénat a ajouté des critères comme la dissimulation par un étranger « d’éléments de son parcours migratoire, de sa situation familiale et de ses demandes d’asile antérieures ». Pour aller vite, le gouvernement demande aux députés de ne plus retoucher le texte, ce qui crispe une partie des élus En Marche et MoDem.

Les soubresauts parlementaires des derniers jours ne sont pas très rassurants pour l’exécutif. Mercredi prochain, le ministre de l’Intérieur [Gérard Collomb](#) présentera en Conseil des ministres son projet de loi [Asile et immigration](#). Un texte inflammable politiquement. Avant cela, le gouvernement va donc scruter attentivement les débats qui auront lieu jeudi matin dans l’hémicycle de l’Assemblée nationale : une proposition de loi sur les migrants, dits « Dubliners », déposée par le député UDI Jean-Luc Warsmann, sera examinée. Un premier round d’échauffement pour le gouvernement.

L’ élu des Ardennes a concocté ce texte main dans la main avec le ministre de l’Intérieur Gérard Collomb pour appliquer cette disposition européenne, en attendant le projet de loi Asile et immigration qui ne sera pas en vigueur avant plusieurs mois. « Je n’étais pas convaincu du calendrier de ce texte. Ce n’était pas raisonnable de rester encore un an [sans possibilité d’agir](#) », explique-t-il. « On est tous d’accord sur le fait que la proposition de loi est perfectible mais il n’y a pas de clivage au sein du groupe. Le débat n’est pas politique ni philosophique mais technique », assure la députée de Paris et membre du bureau exécutif de LREM, Laëtitia Avia.

De technique, le débat a pourtant pris ces derniers jours une tournure nettement plus politique. On ne parle toujours pas de fronde mais, au sein de la majorité, souffle bel et bien un vent de contestation. La proposition de loi a été durcie par le Sénat. Et les critères de rétention des migrants, dans des centres qualifiés de « prisons à ciel ouvert » par un député macroniste, ont été élargis. Mais malgré tout, le gouvernement a demandé à sa majorité à l’Assemblée de le voter conforme, c’est-à-dire identique à la version du Sénat, afin qu’il s’applique vite pour combler un vide juridique qui empêcherait [l’expulsion de « Dubliners »](#).

Voter pour détricoter. Résultat, en commission des lois la semaine dernière, [un amendement cosigné par une centaine de députés En Marche](#), visant à revenir à la version initiale votée par l’Assemblée en décembre, a été enterré. « Le gouvernement nous a demandé d’être responsables mais aucun membre du groupe n’est d’accord avec les ajouts du Sénat, souligne Emilie Chalas, députée LREM de l’Isère. Nous y reviendrons donc en avril avec le futur projet de loi ». Autrement dit, les députés LREM vont voter aujourd’hui des mesures avec l’espoir qu’ils pourront demain les détricoter. Une manière

surprenante de légiférer. « Ce n'est pas la conception que j'ai du processus législatif », brocarde Laurence Vichnievsky, députée MoDem du Puy-de-Dôme.

Certains députés LREM et MoDem ont donc décidé de passer outre l'injonction gouvernementale. Ils sont au total 31, dont Brigitte Bourguignon, présidente de la commission des affaires sociales, et Cendra Motin, ex-vice présidente de l'Assemblée, à avoir déposé [trois amendements](#) visant à revenir à la version initiale votée par l'Assemblée nationale, qui seront débattus jeudi. « Je comprends la position du ministère de l'Intérieur, observe Erwan Balanant, député MoDem du Finistère, auteur de deux amendements, mais je considère que quand on légifère, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation ».

Ce qui passe particulièrement mal, c'est la disposition introduite par le Sénat, réduisant le délai de recours pour les migrants internés en centre de rétention de quinze à sept jours. L'ensemble du groupe MoDem a décidé de soutenir l'amendement qui rétablit ce délai à deux semaines.

Des députés, pourtant critiques à l'égard du futur projet de loi de Gérard Collomb, comme Matthieu Orphelin, élu LREM du Maine-et-Loire, ont préféré se plier à la discipline de groupe. Se préparant à une bataille d'amendements face au ministre de l'Intérieur au printemps, ils ne veulent pas fragiliser aujourd'hui l'unité des députés En Marche. Ils savent que les débats autour du futur projet de loi seront d'autant plus tendus que le texte sera pris sous les feux croisés des oppositions.

Opération déminage. En témoignent déjà les amendements déposés sur la proposition de loi Warsmann : Les Républicains, emmenés par Éric Ciotti, et La France insoumise, emmenée par Danièle Obono et Ugo Bernalicis, ont déposé plusieurs amendements qui, s'ils n'ont quasiment aucune chance d'être votés, permettront de part et d'autre de cranter le débat en vue du projet de loi suivant. Guillaume Larrivé (LR) et Jean-Luc Mélenchon (FI) «vont faire le débat entre eux. On va compter les points », prédit une députée LREM. C'était déjà le cas lors des débats sur le projet de loi antiterroriste, début octobre.

Il serait surprenant, jeudi, que l'un des trois amendements soit adopté par une majorité de députés. L'épisode devrait donc en rester là mais il est symptomatique de [la sensibilité de la majorité parlementaire sur ce sujet politiquement abrasif](#). « Ce n'est pas nécessairement clivant mais c'est très émotionnel », observe Laurence Vichnievsky.

Pour la suite, le gouvernement n'a jusqu'ici transmis que les grandes lignes du projet de loi Collomb, résumées sur quatre pages, aux associations. « Il y a une vraie attente pour connaître le texte. Aujourd'hui, on n'est que dans le commentaire », souligne Laëtitia Avia. Selon nos informations, le ministre de l'Intérieur viendra détailler son projet le 21 février devant le groupe, après l'avoir présenté le matin même en Conseil des ministres. Le texte devrait arriver dans l'hémicycle en mars.

Cela fait plusieurs semaines que le ministre s'attelle à un travail de pédagogie auprès de la majorité. « Il a bien déminé, il nous a tous reçus en petit groupe », raconte un député. Il y a quelques semaines, il a passé deux heures et demie à expliciter les grandes lignes de son projet face à l'ensemble du groupe LREM. « On a beaucoup vu le ministre, abonde Erwan Balanant. Ce ne serait pas la première fois qu'un texte arrive avec un curseur haut et que des amendements sont adoptés en cours de discussion. Qu'il y ait des voix dissonantes, ce n'est pas un drame... »

Un sous-groupe de travail consacré au projet de loi, composé de neuf députés LREM parmi lesquels Coralie Dubost, Naïma Moutchou, Marie Guévenoux ou encore Pacôme Rupin et Sacha Houlié, a été mis en place. Les députés ont procédé à plusieurs auditions. Il s'agit de préparer le terrain avant l'arrivée du texte et d'avoir un premier débat entre députés de la majorité, à huis clos, loin des pleins feux médiatiques.

Yaël Braun-Pivet, Présidente de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, députée LREM des Yvelines : «Le groupe En Marche ne reçoit pas d'injonction du gouvernement sur la loi Asile et immigration» // <https://www.lopinion.fr/edition/politique/yael-braun-pivet-groupe-en-marche-ne-recoit-pas-d-injonction-143284>

LE FIGARO – 14/02/2018

16 Corse : pour les «natio», c'est la fin des «postures»



VIDÉO - La première réunion de travail entre les élus corses et la ministre Jacqueline Gourault s'est tenue dans un climat apaisé.

Sept jours après la première visite officielle [d'Emmanuel Macron](#) en Corse, les élus de l'île de Beauté sont sortis satisfaits de leur dernière rencontre avec la ministre, Jacqueline Gourault, mardi. La «Mme Corse» du gouvernement les a conviés à Paris, Place Beauvau, pour rappeler la volonté du chef de l'État d'avancer sur le dossier corse, y compris dans le cadre d'une révision de la Constitution. «Cela s'est bien passé. Nous avons eu une réunion posée, de dialogue», s'est félicitée la ministre en saluant la volonté de ses interlocuteurs de «sortir par le haut» et d'entrer «dans le concret» comme l'a souligné Gilles Simeoni, président de l'exécutif corse. «C'était plus ouvert que le discours du président Macron. On est sorti des postures», a relevé, pour sa part, Jean-Guy Talamoni, le président de l'Assemblée de Corse, content de constater une avancée «dans le bon sens».

Pourtant, avec l'affaire Pieri en toile de fond et certaines déclarations de Jacqueline Gourault qui avaient qualifié de «faux pas» le refus des nationalistes de participer au déjeuner républicain [avec le chef de l'État en Corse le 7 février](#), le climat général des discussions parisiennes ne s'annonçait pas sous les meilleurs auspices. Cette polémique sur l'affaire Pieri a été diversement appréciée. Certains ont vu dans cet acte scandaleux un événement susceptible de fragiliser le discours des «natio» et de souligner leurs «mauvaises fréquentations». D'autres ont cru déceler une source de division entre les autonomistes représentés par Gilles Simeoni et les indépendantistes, incarnés par Jean-Guy Talamoni. «Si cette tentation de nous diviser existe, ceux qui souhaitent cette division doivent savoir que nous n'y sombrerons pas», a prévenu Simeoni, après la réunion au ministère de l'Intérieur.

Dans les milieux nationalistes, où l'on avait pointé le danger d'une radicalisation des positions suite aux «provocations» du chef de l'État en Corse, on craignait, mardi, une instrumentalisation de l'affaire Pieri. Mais visiblement, la stratégie des «natio» était de s'en tenir aux communiqués officiels de Simeoni et Talamoni, tout en capitalisant sur la première réunion positive de mardi.

«C'était assez énorme, ce qu'elle a dit»

Car pour certains participants à la réunion de la Place Beauvau, les propos tenus par Jacqueline Gourault sont allés dans le sens de leurs revendications. Simeoni et Talamoni, qui réclament un statut d'autonomie pour donner à la Corse des compétences stratégiques (foncier, fiscalité...), estiment que la ministre a validé le principe d'une «habilitation permanente et générale». Elle s'inscrirait alors pleinement, selon eux, dans la logique de l'article 74, celle-là même qui permettrait d'inscrire les «intérêts spécifiques» de la Corse dans la Constitution. «C'était assez énorme, ce qu'elle a dit», s'est réjoui l'un des participants. Parmi les adversaires des nationalistes, l'ex-sénateur Nicolas Alfonsi avait mis en garde l'Élysée contre les «dangers» d'un processus d'indépendance à la «calédonienne». Sur la même ligne, le sénateur LR de Corse-du-Sud Jean-Jacques Panunzi n'a pas entendu, mardi, les mêmes

choses que les «natos». L'élu a salué la reconnaissance de la Corse «au sein de la République, via son inscription dans l'article 72 de la Constitution». Et même si les portes de l'article 74 devaient s'ouvrir, Panunzi est convaincu que les «poussettes» des «natos» n'empêcheraient pas le Sénat de voter contre.

L'affaire Charles Pieri s'invite dans les négociations entre les nationalistes et l'État

L'affaire Pieri n'a pas amélioré le climat entre le gouvernement et les nationalistes corses. [Charles Pieri](#), figure militante du nationalisme insulaire, a été placé en garde à vue mardi par la gendarmerie de Ghisonaccia. La section de recherche d'Ajaccio enquête sur l'origine d'un message publié sur le compte Facebook attribué au militant corse. Ce texte, comparant la veuve du préfet Érignac aux collaboratrices de la Seconde Guerre, avait été diffusé le 6 février, juste après l'hommage rendu sur l'île au préfet assassiné. Il a été condamné pour son caractère injurieux. Gilles Simeoni et Jean-Guy Talamoni ont également pris leurs distances avec ce message. Le premier l'a jugé «injurieux», «profondément choquant» et «inacceptable». Le second a affirmé n'en partager «ni la forme ni la teneur».

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/politique/2018/02/13/01002-20180213ARTFIG00293-corse-pour-les-natos-c-est-la-fin-des-postures.php>

[Emmanuel Galiero](#)

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 14/02/2018

17 Berlin veut tester la gratuité des transports publics pour réduire la pollution



Le gouvernement a proposé à la Commission européenne de tester ce système dans cinq villes, dont Bonn, Essen ou Reutlingen.

Menacée de [recours](#) auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, [comme huit autres Etats dont la France](#), l'Allemagne donne des gages à Bruxelles. Invité à réduire la pollution de l'air de villes allemandes, le gouvernement a proposé à la Commission européenne de tester la gratuité des transports publics dans cinq villes, dont Bonn, Essen ou Reutlingen.

En lien avec les Länder et les communes, « *nous envisageons la gratuité des transports publics afin de réduire le nombre des voitures particulières* » en circulation, indique un courrier envoyé le 11 février par les ministres de l'Environnement, des Transports et des Finances au commissaire européen en charge de l'environnement, Karmenu Vella, dont « Les Echos » a obtenu une copie.

Cinq villes pilotes

L'expérience doit d'abord intervenir sur cinq villes pilotes et, en cas de succès, être étendue aux autres communes dont les émissions de particules polluantes dépassent les normes européennes. La proposition de gratuité des transports publics a suscité des réactions mitigées. Les Verts l'ont qualifié de « *poudre aux yeux* » et demandé des mesures à l'encontre des constructeurs automobiles.

« *Le système existant ne serait absolument pas capable de supporter une augmentation subite et rapide de passagers* », a prévenu la fédération des sociétés de transport (VDV), demandant une compensation pour les 12 milliards d'euros de manque à gagner issus de la vente de tickets. « *Le gouvernement fédéral doit dire comment il veut financer cela* », a ajouté la fédération de régies communales (VKU).

Pour Angela Merkel, la priorité est [d'éviter une interdiction de circulation des véhicules diesel](#) dans les villes concernées, qui incluent de grandes métropoles. La pression monte. Le 22 février, le tribunal administratif fédéral pourrait confirmer un jugement du tribunal de Stuttgart, qui a donné raison à une ONG ayant réclamé l'interdiction des voitures diesel dans ses rues.

Face à ces menaces, le gouvernement a également proposé à Bruxelles « *des mesures techniques supplémentaires qui soient efficaces et économiquement faisables* ». Volkswagen, Daimler ou BMW refusent toutefois de prendre en charge cette intervention, qui permettrait de réduire de 90 % les émissions de NOx mais représente un coût moyen de 1.300 euros par véhicule, selon un rapport remis au gouvernement.

La France elle aussi dans le viseur

Les neuf pays convoqués le 30 janvier par Bruxelles avaient dix jours pour remettre de nouvelles propositions pour améliorer la situation. La France a elle aussi transmis son plan d'amélioration de la qualité de l'air. Le ministère de la Transition écologique a indiqué mardi que celui-ci « permettra déjà d'éliminer les dépassements de valeurs limites en PM10 (particules fines) à partir de 2020 », sauf dans quelques zones. La Commission se donne un mois pour juger de la qualité des copies et agir ou non en conséquence.

Thibaut Madelin et Derek Perrotte

LES ECHOS – 14/02/2018

18 Ramaphosa veut stopper la chute de l'Afrique du Sud



Jacob Zuma est poussé vers la sortie pendant que Cyril Ramaphosa (à droite sur la photo) reprend en mains le parti et va se mettre en ordre de bataille en vue de faire campagne pour la présidentielle.

Le parti au pouvoir a décidé de destituer le président Zuma. Cyril Ramaphosa va devoir relancer l'économie et mettre un coup d'arrêt à la corruption.

On saura ce mercredi si Jacob Zuma accepte la destitution que lui inflige le Congrès national Africain (ANC). Mais on connaît l'ampleur de la tâche qui attend son successeur désigné par le parti, Cyril Ramaphosa. « *Avec Jacob Zuma, l'Afrique du Sud se trouvait sur une pente descendante. Avec Cyril Ramaphosa, cette chute va s'arrêter* », pronostique Thierry Vircoulon, chercheur associé au centre Afrique de l'Ifr (Institut français des relations internationales). Ce qui va changer surtout, c'est le comportement politique. « *Il va cesser d'abîmer la démocratie sud-africaine* », poursuit l'expert.

Revenir aux anciennes pratiques

Il ne faut pas attendre de [Cyril Ramaphosa](#) qu'il fasse souffler un vent nouveau sur l'Afrique du Sud. Son passé, sa proximité avec Nelson Mandela l'apparente plutôt à la vieille garde. L'espoir qu'il suscite, c'est celui de revenir aux anciennes pratiques, aux fondamentaux pour remettre le pays sur les rails. Cela ne l'empêchera pas de vanter « l'entreprise Afrique du Sud » pour rassurer le secteur privé et les investisseurs étrangers. [Au sein du parti, il va devoir mettre un terme à la corruption](#) endémique et sans doute procéder à un renouvellement des têtes.

Il va surtout devoir faire un choix politique : ou bien tout changer comme le préconise la gauche et revenir à une forme de protectionnisme et à davantage d'industrialisation. Ou bien au contraire, rester sur la ligne de croissance actuelle en espérant qu'elle finira par porter ses fruits. Pour l'instant, [la situation économique reste très difficile, marquée par la récession \(-4,3 % en 2017\) et un taux de chômage élevé \(27,7 %\).](#)

Une page se tourne

C'est incontestablement une page qui se tourne pour l'Afrique du Sud. Et non des plus glorieuses. Après presque dix ans au pouvoir, [Jacob Zuma laisse un pays à l'image abîmée](#). La corruption lui colle à la peau avant même qu'il ne devienne président. En 2006, il est inculpé pour avoir reçu des pots-de-vin de Thalès. Pas moins de 783 versements ont été effectués par son conseiller financier. Ces charges seront abandonnées pour vice de forme avant son accession au pouvoir en 2009. Quelques années plus tard, il défie la chronique pour avoir remis à neuf, aux frais du contribuable, sa luxueuse villa. En outre, ses détracteurs l'ont accusé d'être, depuis le début de ses mandats présidentiels, sous l'influence d'une très riche famille d'hommes d'affaires d'origine indienne, les Gupta. Fin 2016, un rapport de la médiatrice de la République a détaillé l'implication des trois frères dans la gestion des affaires de l'Etat, les pressions pour obtenir des contrats publics ou encore la nomination de ministres.

Elections

Tout cela explique pourquoi Jacob Zuma est aujourd'hui sanctionné. Ironie du sort, il avait infligé la même punition à son prédécesseur, Thabo Mbeki en 2008. Cyril Ramaphosa élu numéro un de l'ANC en décembre et qui va désormais se présenter aux élections présidentielles sous cette étiquette, veut concentrer son action dans la lutte contre la corruption et dans la relance de l'économie. Il y a urgence. Est-ce une simple coïncidence ou le signal que les temps vont changer ? La banque indienne Bank of Baroda, qui compte les Gupta parmi ses clients, a fait savoir qu'elle avait l'intention de quitter l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud, leader continental contesté // <https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/0301291288112-lafricque-du-sud-leader-continental-conteste-2153315.php>

LE FIGARO : Pénurie d'eau en Afrique du Sud: l'état de catastrophe naturelle déclenché + vidéos // <http://premium.lefigaro.fr/international/2018/02/13/01003-20180213ARTFIG00243-penurie-d-eau-en-afrique-du-sud-l-etat-de-catastrophe-naturelle-declenche.php>

Michel De Grandi

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

